

**LES MÉDECINS RADIOLOGUES INQUIETS
À LA SUITE DES ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION**

Un risque de disparition plane sur la poursuite du diagnostic anténatal ; l'accès à ce diagnostic risque par ailleurs d'être extrêmement limité pour de nombreuses femmes en France.

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues a pris connaissance de l'Arrêt de la Cour de Cassation du 28 Novembre 2001 qui confirme la jurisprudence de l'Arrêt Perruche du 17 Novembre 2000.

Le handicap d'un enfant est une blessure permanente pour les parents ; la solidarité nationale devrait prendre en compte les problèmes des coûts d'éducation et de soins auxquels les parents doivent faire face, et assurer après leur disparition une vie décente pour les handicapés.

Devant l'absence de Loi applicable, les juges se retournent vers les médecins et leurs assureurs en responsabilité civile qui ne peuvent à eux seuls remplacer la solidarité nationale pour indemniser le handicap.

L'échographie obstétricale, méthode de diagnostic médical est comme toutes les méthodes médicales dans l'incapacité de donner des résultats toujours exacts. On estime aujourd'hui qu'elle ne peut dépister que 60 à 70 % des malformations.

Si la jurisprudence de la Cour de Cassation est suivie par les juges du fond, les rares compagnies d'assurance acceptant encore de prendre en charge ce risque de responsabilité médicale ne le feront vraisemblablement plus dans les années à venir.

Un certain nombre de médecins radiologues ont d'ores et déjà arrêté la pratique de l'échographie obstétricale. La FNMR comprend cette attitude et pense que d'autres vont suivre.

Un risque de disparition plane donc sur la poursuite du diagnostic anténatal dont chacun reconnaît les bienfaits ces dernières années. L'accès à ce diagnostic risque par ailleurs d'être extrêmement limité pour de nombreuses femmes en France.

L'autre risque qui n'est pas négligeable est celui d'une dérive par la multiplication des interruptions thérapeutiques de grossesse (ITG) de précaution et donc vers un comportement eugénique.

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues considère donc qu'il s'agit essentiellement d'un problème de société et que le législateur doit prendre rapidement des mesures pour mettre en place une prise en charge du handicap par la solidarité nationale.